

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 14 JANVIER 2022 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël.

Pouvoir : FONTAINE Vincent à FOURNET Freddy, LANCKRIET Céline à BELLEBOUCHE Dominique, VASSEUR David à TALVA Michaël

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

➔ Présents : 10 – Absents : 2 - Pouvoirs : 3

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

**1-Délibération pour l'achat d'un terrain près du cimetière (2022.01.02BP)**

Un terrain se situe à proximité du cimetière. Les conjoints Cottrelle seraient d'accord pour vendre ses 936 m<sup>2</sup> à 10 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 9.360 €. A cela va s'ajouter les frais de notaire. Le conseil accepte l'acquisition du terrain et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du notaire pour finaliser l'achat.

➔Vote : 13 pour

**2- Devis pour le rognage des souches (2022.01.03BP)**

Lors du nettoyage et de la préparation du terrain pour le City Park, des arbres ont été abattus mais des souches restantes gênaient pour la bonne implantation. Il y a donc lieu de les faire broyer et rogner par l'entreprise qui a coupé les arbres. Le devis de ELAG CONSEIL s'élève à 2.160 € HT. Le conseil le valide

➔Vote : 13 pour

**3- Devis pour le remplacement d'une gouttière (2022.01.04BP)**

Des gouttières sont très défectueuses le long de la toiture de la mairie. Un devis a été demandé à la société 2GRC pour un montant de 864 € HT. Le conseil le valide.

➔Vote : 13 pour

**4- Avis pour le PPI (2022.01.05BP)**

La Préfecture de la Somme a adressé l'arrêté portant sur l'approbation du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de site. En effet, dans la zone industrielle se trouvent 5 entreprises dites SEVESO. La commune de Saint-Sauveur se situe dans le rayonnement 4 et 5. En cas d'alerte, les sirènes qui sont placées à des endroits stratégiques (comme à la mairie d'Argoeuves par exemple) font retentir une alerte pour prévenir du risque. Il y a lieu d'approuver le PPI

➔Vote : 12 pour, 1 abstention

## **5- Délibération pour le droit des sols (2022.01.06BP)**

M. Le Maire rappelle qu'en séance du 3 septembre, une délibération avait été prise concernant la convention pour adhérer au service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Sa durée est de six ans. Il s'avère que la CCNS a adressé un avenant n°1 à cette convention. Celui-ci porte sur l'ouverture d'un GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) selon les articles L.112-8 du code de l'urbanisme et suivants. Dorénavant, les communes doivent proposer un dispositif de saisine par voie électronique et dématérialisée. Le conseil accepte l'avenant et autorise M. le Maire à le signer.

➔Vote : 13 pour

## **6- Info travaux VRD**

Les travaux que le conseil avait entérinés par délibération en fin d'année concernant les rues Pierre Brossolette et rue Roger Salengro ont commencé jeudi 13 janvier. Le décaissement des trottoirs et l'enlèvement des bordures sont prévus. Certains conseillers déplorent que la base de vie a été positionnée sur la pelouse qui venait justement d'être refaite. M. le Maire explique que la base doit être centrée entre les deux chantiers. Le stockage des matériaux se fait sur la parcelle de M. Dumeige près de l'aire à boues. Cela permet de garder le village dans un état relativement propre. Les réunions de chantier ont lieu les jeudis après-midi.

## **7- Info travaux city park**

Les arbres ont été coupés, les troncs et souches sont en passe d'être broyés. Nous avons signé un devis avec Renov Sport qui a sous-traité avec Boudier. Une plateforme de plus de 30 cm d'épaisseur a été installée afin d'accueillir l'aire de jeux. Cette surface sera totalement en enrobés. Renov Sport va poser les grilles et finalisera le parc. Malheureusement ces travaux ont endommagé le chemin. Un devis a été demandé afin de le remettre en état mais il a été estimé trop onéreux (9.000 € HT).

## **8- Info ZAC**

Les deux grands entrepôts logistiques commencent à ériger les poteaux des cellules. Les constructions sont immenses. Les occupants ne sont pas encore connus. Des transactions sont en cours par le biais de Elcimai. Le permis Dannière est accepté. Celui de Martelle Pro est en cours d'instruction. Celui de Doméco va être déposé. Stockage 24 a déposé un permis d'agrandissement puis l'a annulé. Le dossier Translobat n'a pas évolué. Gueudet a revendu sa parcelle à Valcity qui en a déjà revendu une partie à Mention Electricité. Les parcelles de Valcity sont en cours de viabilisation.

## **9- Info logement communal**

Le logement communal qui est disponible a été visité par les infirmiers, le maire et les adjoints. Ils sont très intéressés pour s'implanter dans ce bâtiment. Il y a toutefois de nombreux travaux à prévoir de rénovation et de mise aux normes, comme l'installation d'un WC aux normes handicapées. Des volets sont à remplacer, des fenêtres et porte sont à changer. Les employés communaux débarrasseront l'étage. Le logement communal va donc changer de statut et devenir un bâtiment professionnel accueillant du public. Il y aura un

bureau, une salle d'attente et une salle de soins. Les documents d'urbanisme permettront de mettre le logement aux normes et de déposer des dossiers de subvention.

### **10- Convention avec le crédit agricole**

La directrice du Crédit Agricole a contacté M. le Maire afin de faire une offre promotionnelle. A chaque naissance (enfants du village), le Crédit Agricole versera 15 € sur un livret et la commune versera la même somme. Les conseillers ont estimé que cela n'avait pas de lien avec la commune. C'était une offre commerciale comme toutes les autres banques auraient pu faire. Le projet n'est pas retenu.

➔Vote : 5 pour, 6 contre, 2 abstentions.

### **11- Bureau du comité des fêtes**

Lors de l'élection du maire, des adjoints et des différentes commissions, des membres ont été choisis pour faire partie du comité des fêtes. Afin que la trésorière puisse effectuer des démarches auprès de la banque, il y a lieu d'établir les documents nécessaires. Cela ne nécessite pas de délibération. En revanche, le comité des fêtes va adresser à la préfecture la constitution de son nouveau bureau.

### **12- Délibération autorisant un quart des dépenses en investissement BP (2022.01.07BP)**

Comme tous les ans, il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser les investissements à hauteur du quart des crédits inscrits au BP 2021

Chapitre	Budgétisé 2021	<i>Montant retenu Soit 1/4</i>
2111	300.000 €	75.000€
2128	130.000 €	32.500 €
21311	100.000 €	25.000 €
21312	100.000 €	25.000 €
21318	200.000 €	50.000 €
2151	5.000 €	1.250 €
2152	10.000 €	2.500 €
21538	610.000 €	152.500 €
2182	30.000 €	7.500 €
2183	20.000 €	5.000 €
2184	20.000 €	5.000 €
2188	15.000 €	3.750 €

Vote : 13 pour

### **13- Délibération autorisant un quart des dépenses en investissement EAU (2022.01.08BP)**

De même, il y a lieu de prendre une délibération pour le budget de l'eau pour autoriser les investissements à hauteur du quart des crédits inscrits au Budget de l'eau 2021

Chapitre	Libellé	Budgétisé 2021	<i>Montant retenu Soit 1/4</i>
2156	Matériel spécifique	155.000 €	38.750 €
2158	Autres	30.000 €	7.500 €
218	Autres immos	9.915,97 €	2.478,99 €
2763	Créances collectivités	22.000 €	5.500 €

Vote : 13 pour

#### **14- Délibération 1.607h**

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué la demande de la Préfecture d'appliquer la loi des 1.607 heures. Certains agents ont vu leur emploi du temps modifié pour se conformer à cette exigence. Entre le conseil du 9 décembre et le passage en comité technique (organe dépendant du centre de gestion), les agents ont été informés de la situation. Il y a lieu de valider les emplois du temps comme évoqué et avec l'avis favorable du comité technique qui s'est réuni le 11 janvier 2022.

→Vote : 13 pour

#### **15- Délibération tarif ALSH**

M. le Maire rappelle que la commune a changé de trésorerie de référence et dépend dorénavant de Doullens. Il y a déjà eu des échanges afin d'ajuster les méthodes de travail, des rejets pour des imputations différentes mais surtout les agents de la trésorerie demandent les délibérations pour justifier des mouvements en dépenses et en recettes. C'est pourquoi il y a lieu de prendre la délibération pour les tarifs du centre de loisirs.

Les conditions restent inchangées à 2021

L'accueil en centre de loisirs sera mis en place en fonction des protocoles sanitaires, des règles d'encadrement et des activités ludiques pour les enfants âgés de 5 à 13 ans. Les tarifs se décomposent en trois tranches en fonction du quotient familial

	Q.F.	Tarif/jour
Tarif A	< 680	3,80 €
Tarif B	681 à 999	4,80 €
Tarif C	> 1000	5,80 €

Sur ces tarifs, la CAF et la MSA participent à hauteur de 3 euros. Ce qui signifie qu'une famille bénéficiant du tarif A ne paiera que 0,80€ la journée.

→Vote : 13 pour

#### **16- Délibération cantine et garderie**

Dans la même logique que la délibération précédente, il y a lieu de fixer les tarifs pour la cantine et la garderie. M. le Maire propose de renouveler la tarification 2021.

Prix du repas/enfant Pour 1 enfant	Prix du repas/enfant Pour 2 enfants	Prix du repas/enfant Pour 3 enfants	Heure de garderie
3,60 €	3,30 €	3,00 €	0,80 €

→Vote : 13 pour

#### **17- Info arbre de la place**

Suite au sinistre qu'il y a eu sur la place de la république, un devis a été demandé à LD Paysage afin que les plantations soient remises en état. Les travaux seront pris en charge par l'assurance (devis d'un montant de 467,50 € HT). A cette occasion, M. le Maire a

demandé pour que les 2 arbres à côté soient changés. Le devis s'élève à 785 € HT. Le conseil valide les devis et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire dans le cadre du sinistre.

### **18- Délibération à rapporter sur RIFSEEP et absences**

Lors du précédent conseil, le RIFSEEP en faveur des agents a été voté ainsi que les périodes où les primes seraient maintenues ou supprimées. Il s'avère que les textes ont évolué entre le moment où le conseil a délibéré et aujourd'hui. La Préfecture nous demande donc de rapporter les délibérations, de n'en faire qu'une et d'indiquer les périodes avec et sans prime, en accord avec les textes de référence.

### **19- Divers**

\* Défilé Carnavalesque : en théorie le 9 février. Mme Decerf sollicite des aides précieuses pour assurer l'organisation de cette journée

\* Test salivaire : la problématique des tests dans les écoles est plus que compliquée. De nombreux cas de covid sont aujourd'hui connus dans le village. Le maire rappelle l'importance de se protéger et de respecter les gestes barrières.

\* Etat-civil : les conseillers souhaitent être alertés par mail lorsqu'un décès survient dans la commune.

\* Hommage : M. le Maire fait part des remerciements de Mme Cozette pour qui le conseil avait adressé toute sa compassion lors du douloureux évènement qu'elle avait dû traverser.

\* Agents communaux : Ils n'ont pas apprécié de ne pas être consultés pour les horaires liés à la loi 1.607 h

\* Excuse : un agent souhaite s'excuser auprès des membres du conseil de son récent comportement. Il affirme qu'il va tout faire pour revenir travailler car c'est très important pour lui.

\* Remerciements : un agent souhaite remercier les membres du conseil pour la confiance qui lui a été accordée. Il souhaite dire qu'il continuera à travailler dur et ne souhaite pas décevoir les conseillers.

**Prochain conseil : VENDREDI 25 FEVRIER 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 25 FEVRIER 2022 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël.

Pouvoir : LANCKRIET Céline à LEFEBVRE Hervé, VASSEUR David à LANGLOIS Rémi

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

➔ Présents : 11 – Absents : 2 - Pouvoirs : 2

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

**1-Devis huisseries logements communaux (2022.02.01BP)**

La rénovation du logement communal a commencé. De très nombreux travaux sont à prévoir comme le changement des fenêtres, portes et volets. D'autres logements communaux étant à proximité nécessitent également des travaux de rénovation. Le devis demandé auprès de Tecnipose Solabaie englobe les trois logements et s'élève à 11.357,27 € HT. Il est par ailleurs prévu de travailler avec la FDE pour obtenir des certificats d'énergie et amoindrir le coût des travaux.

➔Vote : 13 pour

Par ailleurs, les locataires ont signalé des soucis de moisissures dans les logements. Il faudra y remédier en posant un produit hydrofuge lorsque la période sera propice.

**2- Délibération avenant réseau intercommunal de lecture publique (2022.02.02BP).**

Chaque bibliothécaire doit consacrer 5 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les activités spécifiques du réseau intercommunal. L'agent en place travaille 20h pour Saint-Sauveur et 15 h pour Argœuves, il y a donc une répartition de ces 5 h. Ça correspond à 2 h pour Argœuves et 3 h pour notre commune les jeudis après-midi. Ainsi le travail intercommunal se répartit dans les mêmes proportions.

➔Vote : 13 pour

**3- Délibération pour accepter les dons (2022.02.03BP) (2022.02.01 CCAS)**

M. le Maire explique que la salle de la mairie est mise à disposition pour certaines occasions comme les deuils. En dédommagement, les personnes versent un don à la commune ou majoritairement au CCAS. Il y a lieu de prendre une délibération afin d'accepter les dons en général.

➔Vote : 13 pour

#### **4- Délibération FDE pour intégration de la commune d'Albert (2022.02.04BP)**

Par délibération en date du 29 novembre 2021, la ville d'Albert a souhaité intégrer la fédération départementale d'énergie/ Territoire d'énergie. Comme à chaque adhésion, toutes les autres communes doivent se prononcer sur cette entrée. Le conseil ne s'oppose pas à cette intégration.

→Vote : 13 pour

#### **5- Délibération FDE pour mise en place d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables (2022.02.05BP)**

M. Le Maire rappelle que par délibération en 2017 et convention signée le 31 mai 2017, il avait été acté la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques. La participation de la commune s'élevait à 3.600 €, mandaté le 27 juin 2018. En revanche, le coût total était plus important et avait été supporté par la FDE à hauteur de 15.000 €. Il semblerait que la délibération de mise en place n'ait jamais été prise, ce que la FDE nous a rappelé. Il y a donc lieu de régulariser le transfert de compétences concernant les bornes électriques.

→Vote : 13 pour

#### **6- Délibération de mise en place paiement par CESU (2022.02.06BP)**

Les chèques emploi service universels permettent de payer certaines dépenses comme la cantine ou le périscolaire. Il y a des frais d'inscription pour la commune à ce service mais les parents pourront payer les factures périscolaires avec leurs CESU. Le conseil souligne que c'est un service que l'on peut rendre à la population même s'il y a des frais d'inscription.

→Vote : 13 pour

#### **7- Délibération tarification location des salles, matériels, pénalités (2022.02.07BP)**

La trésorerie de Doullens sollicite les délibérations afin de pouvoir valider le paiement des factures ou l'encaissement des recettes. Aussi, il y a lieu d'actualiser la délibération concernant les locations des salles, le matériel, les pénalités. Il a été mis en évidence que parfois les personnes déclenchaient l'alarme à tort ce qui sera maintenant pénalisé, comme le tri sélectif qui ne sera pas respecté.

→Vote : 13 pour

#### **8- Délibération avancement de grade pour agents (2022.02.08BP)**

Le centre de gestion a adressé deux potentiels avancements de grade. La commune a déjà fixé les ratios d'avancement par délibération et les lignes directives. Par conséquent, il ne reste qu'à créer les postes concernés. Il y a lieu de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2022.

→Vote : 13 pour

## **9- Info Terrain**

M. le Maire rappelle qu'une convention unissait la commune à la société TBO pour l'occupation d'une parcelle jusqu'au 30 juin 2021. Celle-ci a été dénoncée par lettre recommandée. Le loueur devait donc libérer le terrain. Par délibération, le conseil a choisi de pénaliser la société à hauteur de 2.000 € toutes les 2 semaines pour occupation du terrain illégale. A ce jour, les pénalités ne sont pas payées.

Des sanctions vont donc être prises.

## **10- Info travaux**

Les travaux dans la rue Salengro et Brossolette se sont déroulés plus vite que prévus, ce qui fût problématique. Le deuxième tronçon est déjà commencé en raison de conditions climatiques favorables. Par ailleurs, les autres collectivités n'ont pas encore voté les budgets 2022, il y a donc très peu de travail actuellement. Le chantier en cours bénéficie de deux équipes au lieu d'une normalement, ce qui accélère la progression.

Les travaux de la rue Pierre Brossolette se sont très bien passés. Les riverains ont joué le jeu et tout est rentré dans l'ordre rapidement. En revanche, pour la rue Roger Salengro il va falloir prendre en considération les rues parallèles, le temps de séchage, ce qui va entraîner une anticipation pour les riverains et une certaine organisation.

### **Acceptation de paiement d'un particulier pour travaux effectués (2022.02.09BP)**

Lors de ces travaux, un riverain a demandé à bénéficier de la création d'une bande charretière pour un montant de 500 €. Le conseil accepte la création de cette bande pour 500 € et autorise M. le Maire à en recevoir le paiement.

Vote : 13 pour

## **11- Info base nautique**

La base nautique va reprendre ses activités d'avril à septembre. Une nouvelle activité va être mise en place grâce à l'embauche d'un moniteur voile. Ufolep a demandé à ce que la base nautique soit mieux signalée car il est vrai que les abords ne sont pas forcément mis en valeur. Une signalétique a été demandée à Seriprime.

Par ailleurs, Ufolep va s'installer à Saint-Sauveur dans des bâtiments construits à la ZAC bornes du temps.

## **12- Info city park et divers**

Le parc de loisirs commandé auprès de la société Renov Sport est en cours d'installation. La chappe ainsi que les tubes métalliques de support ont été posés, la résine de protection le sera prochainement.

### **13- Info mairie**

M. Fournet, adjoint au maire, a des stagiaires qui pourraient réhabiliter la salle de la mairie. Leur stage pratique se déroulera du 9 mai au 4 juin 2022. Ainsi l'intérieur de la mairie serait rénové et les stagiaires pourraient valider leur cursus. Par la suite, il est prévu de tendre un faux-plafond.

Vote : 13 pour

### **14- Demande d'installation**

M. le Maire a été saisi d'une demande d'installation sur la voie publique d'un barbecue américain. Le food truck serait installé les vendredis de 13h à 22h permettant la vente à emporter de plats typiquement américains cuits au feu de bois. Le conseil n'y voit pas d'inconvénient.

### **15- Fête locale**

Il est rappelé que la fête locale a lieu le 12 juin, pendant les élections qui se tiendront les 12 et 19 juin 2022. Il faut prendre en considération tous les préparatifs et l'encadrement de ces deux événements. Les conseillers ont donc essayé de trouver la meilleure animation possible pour la fête locale, sans savoir comment la situation sanitaire va évoluer.

Les bons pour les manèges, d'un montant de 10€, ont bien fonctionné. Ils seront donc renouvelés pour les enfants du village scolarisés jusqu'en 3<sup>ème</sup>. En revanche, il n'y aura pas de groupe cette année. La crise sanitaire et le peu de public laissent penser qu'il faudra trouver autre chose pour le déroulement des prochaines fêtes locales.

### **16- Info fibre**

La fibre arrive à Saint-Sauveur. Une réunion publique est prévue le **21 avril 2022 à 18h30** dans la salle de la mairie. De nombreuses rues peuvent recevoir la fibre. Toutefois certaines habitations ne permettent pas de pouvoir la déployer dans l'immédiat. La réunion apportera sans doute la réponse aux personnes intéressées.

### **17- Divers**

Lors de l'assemblée générale de la Licorne, il a été souhaité qu'un ramassage des déchets verts soit organisé pour les personnes âgées par les employés communaux. Malheureusement ce genre de service engendre de nombreux soucis de stockage. Pour l'instant la municipalité ne peut y donner suite.

Suite à son déménagement en Bretagne, Mme Lanckriet démissionne de ses fonctions de conseiller et de tout poste qu'elle occupait dans les différentes commissions.

**Prochain conseil : VENDREDI 18 MARS 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 18 MARS 2022 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, TALVA Michaël.

Pouvoir : BELLEBOUCHE Dominique à DECERF Florence, FONTAINE Vincent à FOURNET Freddy, LEFEBVRE Hervé à DUFLOS Martine, LICOUR Claudine à BOUTELEUX Michèle, VASSEUR David à TALVA Michaël - Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

→ Présents : 8 – Absents : 2 - Pouvoirs : 5

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

### **1-Nomination d'un nouveau conseiller municipal**

Suite à la démission de Mme Lanckriet, il y a lieu d'accueillir Mme Bouteleux qui était la conseillère suivante sur la liste du maire intègre le conseil dès ce soir.

### **2-Approbation du compte de gestion 2021 (2022.03.01BP)**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est le document présenté par la trésorerie. D'ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la commune de Saint-Sauveur dépend de Doullens. Les chiffres clés sont dictés par M. le Maire. En section d'investissement, 504.627,12 € en recettes et 309.804,63 € en dépenses, soit un excédent de 194.822,49 €. En section de fonctionnement, 1.278.920,31 € en recettes et 1.087.979,82 € en dépenses soit un excédent de 190.940,49 €. Le total cumulé des sections s'élève à 385.762,98 €.

Le total du résultat de clôture de l'exercice précédent était déficitaire à hauteur de 419.567,32 €. Avec les résultats de l'exercice 2021, on obtient en investissement la sommes de - 224.744,83 € et en fonctionnement 1.763.626,47 €, soit un résultat de clôture de **1.538.881,64 €**

M. le Maire demande au conseil de valider les chiffres du compte de gestion de la trésorerie de Doullens.

→Vote : 13 pour

### **3-Approbation du compte administratif (2022.03.02BP).**

M. le Maire laisse la place à Mme Decerf, première adjointe afin qu'elle expose le compte administratif et sa présentation générale du budget 2021. La section de dépenses présente en section de fonctionnement 1.087.979,82 € et en investissement 309.804,63 €. La section de recettes quant à elle s'élève en fonctionnement à 1.278.920,31 € et en investissement à 504.627,12 €. Les totaux cumulés en prenant en considération les reports de section s'élèvent à 1.817.351,77 € en dépenses et 3.356.233,41 € en recettes, soit un total de 1.538.881,64 €, ce qui correspond au montant du compte de gestion. M. le Maire quitte la salle et Mme Decerf demande de bien vouloir valider le compte d'administratif 2021.

→Vote : 12 pour

M. Le Maire, revenu dans la salle, apporte plusieurs explications aux dépenses et recettes 2021 comme par exemple la ligne 73111 (impôts directs locaux) qui est passée de plus de 600.000 € à 373.609 €. Toutefois, il y a eu une nouvelle répartition et la ligne 74834 (état – compensations exonérations taxes foncières) s'élève à 260.571€.

#### **4- Affectation du résultat 2021 (2022.03.03BP)**

M. le Maire expose les chiffres de l'affectation du résultat 2021. Il est proposé de mettre 224.744,83 € au compte 1068 en recettes d'investissement et en 001 dépenses d'investissement ainsi que 1.538.881,64 € en 002 en recettes de fonctionnement

→Vote : 13 pour

#### **5- Vote du 1259 (2022.03.04BP)**

Comme évoqué précédemment, les anciennes 4 taxes ont été modifiées par un système de coefficient correcteur. La première année, la municipalité avait fait le choix de ne pas modifier les taux volontairement. Aussi, cette année, il est possible de proposer une baisse de 4% des taux de la taxe pour les fonciers bâtis et non bâtis. Ainsi le total cumulé des recettes attendus serait de 692.994,52 €

	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	10.13%	XXX	XXX
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.99%	54,53	52,35
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.90%	40,90	39,26

→Vote : 13 pour

#### **6- Vote du budget primitif 2022 (2022.03.05BP)**

M. le Maire expose les chiffres du budget primitif 2022 et les différents projets déjà en cours comme la rénovation des rue Roger Salengro et Pierre Brossolette, l'installation du City Park ou l'éventuelle acquisition de parcelles de terrains quand les actes notariés seront finalisés. Le budget primitif 2022 est voté en équilibre à hauteur de 2.900.000 € en fonctionnement et 2.310.000 € en investissement.

→Vote : 13 pour

#### **7- Subvention aux associations (2022.03.06BP)**

Comme chaque année, la commune soutient les associations qui s'investissent dans la vie communale. La crise sanitaire a malheureusement fait du tort à certaines d'entre elles. M. le Maire propose de voter les montants à l'identique excepté pour l'association « les bons amis » qui a arrêté ses activités.

→Vote : 13 pour

#### **8- Subvention au CCAS (2022.03.07BP)**

Le CCAS fonctionne avec des dons et des recettes mais aussi principalement grâce au virement du budget principal. Toutefois, la période de crise sanitaire n'a pas permis d'organiser beaucoup d'actions au nom du CCAS. De ce fait, le budget est excédentaire. M. le Maire propose ainsi de virer 3.000 € au CCAS.

→Vote : 13 pour

### **9- Approbation du compte de gestion Eau et Assainissement (2022.03.08EAU)**

Comme pour le budget principal, le compte de gestion est le document présenté par la trésorerie de Doullens. Les chiffres clés sont dictés par M. le Maire.

Le total du résultat de clôture de l'exercice précédent s'élevait à 168.906,51 €. Avec les résultats de l'exercice 2021, on obtient en investissement -33.891,25 € et en fonctionnement 196.688,70 €, soit un résultat de clôture de **162.797,45 €**

M. le Maire demande au conseil de valider les chiffres du compte de gestion de la trésorerie de Doullens.

➔Vote : 13 pour

### **10- Approbation du compte administratif Eau et Assainissement (2022.03.09EAU)**

M. le Maire laisse la place à Mme Decerf, première adjointe afin qu'elle expose le compte administratif. La section de dépenses s'élève en section d'exploitation à 83.031,02 € et en investissement à 77.944,09 €. La section de recettes quant à elle s'élève section d'exploitation à 110.813,21 € et en investissement à 101.136,87 €. Les totaux cumulés en prenant en considération les reports de section s'élèvent à 218.059,14 € en dépenses et 380.856,59 € en recettes, soit un total de **162.797,45 €**, ce qui correspond au montant du compte de gestion. M. le Maire quitte la salle et Mme Decerf demande de bien vouloir valider le compte d'administratif 2021.

➔Vote : 12 pour

### **11- Affectation du résultat Eau et Assainissement (2022.03.10EAU)**

M. le Maire expose les chiffres de l'affectation du résultat 2021. Il est proposé de mettre 33.891,25 € au compte 1068 en recettes d'investissement et au compte 001 en dépenses d'investissement ainsi que 162.797,45 € au compte 002 en recettes de fonctionnement

➔Vote : 13 pour

### **12- Tarification eau et assainissement (2022.03.11EAU)**

Pour rappel, M. le Maire explique la tarification sur les factures de Veolia. Concernant la part collecte et/ou traitement des eaux usées, il y a 1,20€/m<sup>3</sup> indiqué en prix unitaire et 0,4503€/m<sup>3</sup> pour la part distribution de l'eau. Ces deux montants représentent les bases de la part communale. L'eau est une denrée relativement chère et son traitement encore plus. Aussi M. le Maire propose de laisser à l'identique les tarifications pour l'eau et l'assainissement.

➔Vote : 13 pour

### **13- Vote du budget primitif 2022 de l'Eau et Assainissement (2022.03.12EAU)**

M. le Maire rappelle les grandes lignes du budget, les dépenses principales étant des acquisitions de pompes ou l'entretien des réseaux, les recettes venant justement de la part communale sur les factures Veolia (comme vu précédemment). Le budget est voté en équilibre à 250.000 € en fonctionnement et 207.000 € en investissement.

→Vote : 13 pour

### **14- Subvention exceptionnelle Ukraine (2022.03.13BP)**

Suite aux récents évènements qui se déroulent en Ukraine, la municipalité se veut solidaire et propose un don par le biais de l'ambassade d'Ukraine d'un montant de 500 €. Lors de la séance du CCAS mardi prochain, il sera évoqué le même sujet.

Vote : 13 pour

### **15- Planning des élections**

Les élections présidentielles se déroulant les 10 et 24 avril, il y a lieu de planifier la tenue du bureau de vote. Chaque conseiller se positionne en fonction de ses disponibilités. Les conseillers absents sont invités à confirmer ou à se manifester s'ils souhaitent prendre part à l'organisation des élections.

### **16- Info ZAC**

La parcelle derrière le garage MAN a été rachetée par Valcity. Batimurs Invest construit pour UFOLEP. L'activa park comprend 20 cellules artisanales. Le dossier Leborgne DS Carrelage est finalisé. Des parcelles sur Argoeuvres sont également vendues à Mention et AS Manutention. Le permis de Martelle Pro a été accepté. En revanche, le dossier de Translobat est en difficulté. Si pas de réponse, la parcelle va sans doute être remise en commercialisation.

### **17- Devis couverture (2022.03.14BP 2022.03.15BP)**

Les gouttières de la mairie ont été changées et à cette occasion, M. le Maire a invité le couvreur à revoir plusieurs bâtiments. Il est proposé ce soir un devis pour le rhabillage du chéneau du logement de l'école pour 2.403,10 € HT, le démoissage de la vieille école pour 3.152 € HT et le remplacement de la couverture de la dépendance du logement rue Jean Catelas pour 2.141,58 €. Après réflexion, les conseillers ont préféré reporter le démoissage de la vieille école. En revanche, ils valident les deux autres devis.

Vote : 13 pour

**Prochain conseil : VENDREDI 29 AVRIL 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR.  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOUTELEUX Michèle, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël, VASSEUR David.

Pouvoir : BOGAERTS Francine à FOURNET Freddy, DECERF Florence à LICOUR Claudine

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

➔ Présents : 11 – Absents : 2 - Pouvoirs : 2

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Mme Licour Claudine a été élue secrétaire de séance.

### **1-Bilan de l'étude diagnostique du réseau d'eau (CET)**

L'étude est toujours en cours, il s'agit d'un premier bilan effectué par l'entreprise Conseils Environnement Territoire (C.E.T.)

Le château d'eau est situé à l'entrée du village. L'accès principal se fait par la RD97. Le bilan met en évidence un état général de la situation. Les grilles et grillages ne sont pas réglementaires et encore moins le fil barbelé derrière le bâtiment. Il n'y a pas de double protection à l'entrée du local. A proximité du château d'eau, le jour de l'expertise, il y avait un tas de fumier, ce qui n'est pas conforme. L'escalier d'accès au site est en mauvais état et ne comporte pas de main courante. Des détériorations mineures sont visibles sur le béton.

Au niveau de l'eau, les analyses détectent des nitrates et des pesticides, non pas parce que l'eau est contaminée. Les tests actuels effectués par la direction globale de la Santé sont simplement plus poussés et plus précis qu'auparavant.

Le rendement du réseau d'eau potable est globalement bon (autour de 70%). Toutefois, l'étude a mis en évidence deux zones en évidence où les fuites sont fréquentes :

\*dans le lotissement de La Licorne et celui de Julian Grimau.

Les canalisations sont vétustes et peuvent être sur des terrains privés, ce qui ne facilite pas l'entretien.

Le château d'eau est semi enterré avec un local technique de captage à proximité. Il faut descendre à près de 60 mètres de profondeur pour capter l'eau. L'étude va se continuer et s'affiner dans le cadre de l'étude diagnostique du réseau d'eau.

Parallèlement, Veolia a adressé un courrier à la mairie de Saint-Sauveur précisant avoir détecté des métabolites présentes dans les traitements des betteraves. Ces recherches ne se faisaient pas auparavant

### **2-Info instauration du périmètre de captage (SB20)**

La consommation moyenne de la commune est de 54.307 m<sup>3</sup>/an et le rendement du réseau de distribution est de 67,7%. Les besoins de la population pour la commune sont 320 m<sup>3</sup>/jour soit 95.000 m<sup>3</sup>/an.

Même si la ferme située à proximité est arrêtée, il y demeure une vingtaine de moutons.

Le débit supérieur est au-dessus du débit critique et l'eau est chlorée à 0,1 mg/l.

La ZAC n'est pas polluante. L'interconnexion serait possible mais il faudrait ramener les canalisations vers le château d'eau pour mélanger les eaux. Le devis demandé pour installer 250 m de canalisations s'élevait à plus de 50.000 € pour interconnecter avec la canalisation de la CCI. L'autre possibilité est de ramener cette canalisation de Breilly vers le château d'eau en passant par les Tamaris et à travers champs. C'est l'étude qui nous guidera.

Les pompes fonctionnent parfaitement ce qui est un plus dans l'instauration du périmètre de captage. Pour débloquer la situation par rapport au P.L.U.I., il faudrait trouver une solution à ce périmètre de captage.

### **3-Devis raccordement à l'assainissement d'une habitation (2022.04.01EAU)**

Quelques maisons ne sont toujours pas raccordées au tout-à-l'égout. Lors d'un achat récent, un habitant de la commune était venu demander conseil à M. le Maire et ainsi la société Veolia avait été sollicitée pour raccorder l'habitation. Ce genre de travaux est complexe puisqu'il faut de nombreuses permissions de voirie, des DICT et il y a beaucoup de canalisations existantes. Le devis de Veolia s'élève à 3.344,03 € HT soit 4.012,84 € TTC.

→Vote : 13 pour

### **4- Participation aux travaux du particulier (2022.04.02EAU)**

Le conseil ayant accepté le devis de Veolia, M. le Maire a indiqué au propriétaire de la maison qu'il devrait participer aux frais des travaux, la commune ne pouvant pas les prendre en totalité. Le conseil municipal propose une participation à hauteur de 2.000 € soit environ la moitié. M. le Maire demande au conseil de pouvoir établir le titre de recettes. Le conseil municipal autorise M. le Maire à établir les documents nécessaires pour encaisser la recette.

→Vote : 13 pour

### **5- Devis columbarium n°2 (2022.04.03BP)**

En 2015, la commune avait fait l'acquisition d'un columbarium de 12 cases. Il s'avère que les places sont déjà occupées ou réservées. Il y a lieu d'acquérir un nouveau columbarium. Pour avoir une unité, M. le Maire a demandé un devis à CIMTEA, l'entreprise qui avait déjà fourni le columbarium il y a 7 ans. Le choix devait se faire sur le nombre de cases soit 12 soit 18. Le columbarium Saphir Rose Aurore, identique au premier, 18 cases s'élève à 4.450 € HT, soit 5.340 € TTC. Le conseil municipal valide cette acquisition.

→Vote : 13 pour

### **6- Jury d'assises 2023**

Comme chaque année, le jury d'assises est composé de personnes tirées au sort en fonction des cantons. Il faut proposer 3 habitants de Saint-Sauveur qui sont choisis sur la liste électorale. Pour 2023, les 3 jurés sont :

421 Duquesne Nicole

571 Hesse Jérôme

976 Spicher Sylvette

### **7- Création d'un poste d'adjoint technique (2022.04.04BP)**

Suite aux différents arrêts maladie du personnel communal, la commune avait recruté un agent contractuel depuis le 1er novembre 2021. Remplissant les tâches qu'ils lui sont confiés parfaitement, M. le Maire propose de stagiairiser cet agent. M. Vasseur demande s'il n'y a pas trop d'agents techniques. M. le Maire explique qu'il y a beaucoup de travail sur toute la commune et par exemple, rien que pour monter un barnum il faut au minimum 3 personnes. Donc ce recrutement n'est pas superflu. L'agent est donc recruté sur un temps plein (35h/sem) à compter du 1er mai 2022 sur un grade d'adjoint technique.

→Vote : 13 pour

### **8- Création d'un poste de médiathécaire (2022.04.05BP)**

Pour rappel, la médiathèque de Saint-Sauveur fait partie du réseau des bibliothèques intercommunales. Un agent intercommunal s'occupait de l'accueil et de l'organisation et la coordination. Mais il a souhaité partir. Pendant les vacances, M. le Maire et Mme Licour ont rencontré le président de la communauté de communes. Il s'avère que lors de l'entretien annuel l'agent en place a expliqué les raisons de son départ qui serait lié indirectement aux bénévoles.

Il y a donc lieu de créer un poste afin de perpétuer le travail qui s'effectue à la médiathèque. Des délais de recrutement et de publication sont à prévoir (minimum de 6 semaines). On pourrait libérer l'agent en place un peu plus vite (1er juin au lieu du 30 juin). Les modalités de recrutement vont être publiées sur le site du centre de gestion. Le poste sera ouvert aux adjoints du patrimoine mais aussi aux contractuels. Il faudra que la nouvelle personne recrutée ait conscience de l'engagement dans le poste (présence obligatoire aux réunions de la CCNS, préparation des animations, travail en cohésion avec les bénévoles et horaires de travail particuliers comme les mercredis, samedis et les soirs). Le poste sera de 20h semaine.

→Vote : 12 pour, 1 abstention

### **9- Délibération pour le recrutement d'emplois saisonniers (2022.04.06BP)**

Comme tous les ans, M. le Maire demande au conseil de délibérer afin de lui permettre de recruter des agents saisonniers que ce soit pour le centre de loisirs ou pour les autres services comme les services techniques

→Vote : 13 pour

### **10- Revalorisation des frais de déplacement (2022.04.07BP)**

Depuis 2014, la commune a pris une délibération pour rembourser les frais kilométriques des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels (formations, concours). Les montants sont basés sur un texte de référence qui est revalorisé par décret ou arrêté. En l'occurrence, depuis le 1er janvier 2022, l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 vient modifier l'arrêté du 3 juillet 2006 et fixe les taux d'indemnités kilométriques comme suite :

Voiture	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10.000 km	Plus de 10.0001 km
5CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6CV 7CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Les indemnités de repas sont également revues et passent à un plafond de 17,50 €

→Vote : 13 pour

#### **11- Convention pour le Compte Financier Unique CFU BP (2022.04.08BP)**

La comptabilité publique évolue et le compte de gestion ainsi que le compte administratif vont être remplacés par un C.F.U. compte financier unique. Afin d'effectuer la transition, il y a lieu de passer une convention avec les services de l'Etat pour les collectivités expérimentateurs de la vague 3. Ce changement annonce également la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention.

→Vote : 13 pour

#### **12- Convention pour le CFU EAU (2022.04.09EAU)**

Comme précédemment, il est possible de passer en CFU pour le budget eau et assainissement. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec les services de l'Etat pour le budget Eau et Assainissement.

→Vote : 13 pour

#### **13- Convention Trinoval (2022.04.10BP)**

Afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, les prestations et services proposés par Trinoval doivent faire l'objet d'une convention. Celle-ci reprend donc tous les bacs prêtés à la commune et la tarification. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention liant la commune à Trinoval pour un an (convention par tacite reconduction).

→Vote : 13 pour

#### **14- Mise en demeure pour la participation des frais de scolarité**

La commune a été mise en demeure de s'acquitter de la participation des frais de scolarité d'enfants de Saint-Sauveur scolarisés à Amiens. M. le Maire rappelle qu'il n'a jamais signé de dérogation pour Amiens et n'a jamais donné suite à ce genre de participation. La commune de Saint-Sauveur a toutes les structures nécessaires pour accueillir les enfants en école maternelle et primaire. Et lorsque le cas se présente de scolariser des enfants d'autres villages, la commune ne facture pas. Par conséquent, M. le Maire indique que la commune

ne paiera pas les 3.385,29 € réclamés par Amiens Métropole pour des participations datant de 2011, 2012 et 2013

### **15- Devis feu d'artifice**

M. le Maire fait intervenir M. Fournet, adjoint au maire en charge du feu d'artifice. Celui-ci explique que la crise sanitaire et maintenant les événements en Ukraine modifient les modalités de livraison de l'artificier. Le feu d'artifice habituel coûte 3.850 €. Si nous restons sur la même enveloppe de prix nous aurons moins de feux. Il est proposé d'augmenter de 150 € pour avoir le feu d'artifice de qualité égale. Après en avoir discuté, les conseillers s'accordent pour payer 4.000 € et avoir un feu d'artifice de qualité à offrir aux habitants.

### **16- Info travaux**

Les travaux dans la rue Roger Salengro et rue Pierre Brossolette avancent plus vite que prévu. Dès mardi, la rue devait être rabotée. M. le Maire explique qu'il essaie d'informer les habitants du mieux qu'il peut avec les informations qui lui sont données à un moment précis. Mais entre la réunion de chantier, le courrier et les impératifs de travail, plein de choses peuvent modifier les données.

Dans une première phase, la rue va être rabotée de 18 cm. Le produit de grattage va être stocké. Puis dans la deuxième phase, le caniveau va être gratté de 60 cm. Il faudra mettre à niveau les bouches à clés, construire les chicanes et seulement après la couche finale pourra être déposée.

La circulation devrait être rétablie chaque soir. Les sorties seront possibles toute la journée en bout de route au niveau de la Hulotte.

La société LD Paysages est intervenue pour remettre une partie en terre et semer au niveau de Julian Grimau. La société STPA a souhaité faire travailler les entreprises locales. Un remblai est également prévu à l'aire de jeu et au city park.

D'ailleurs, concernant le city park, il devrait être finalisé prochainement avec la pose de la résine protectrice. M. le Maire déplore qu'à peine le park installé, il a déjà été l'objet de dégradations. Les piliers de la clôture posée par les employés communaux ont été décelés plusieurs fois.

Enfin, les travaux ont également mis en évidence la difficulté des propriétaires de voitures électriques à les recharger s'ils ne peuvent pas rentrer chez eux.

### **17- Info fibre**

Une réunion d'informations a été organisée en mairie le jeudi 21 avril et a suscité beaucoup d'intérêt auprès des habitants venus nombreux. La grande majorité des habitations est éligible. Si elle ne l'était pas, c'est parce que les propriétaires n'ont pas donné leur accord pour que le boîtier de la fibre soit posé sur leur maison. Parfois, c'est Enedis qui ne veut pas qu'on pose les fils sur les poteaux électriques. Par ailleurs, à la Licorne, les poteaux sont sur des terrains privés. Enfin, toute une zone n'est pas du tout éligible pour l'instant : rue du 2 septembre, rue du moulin et les Tamaris.

Le raccordement à la fibre est gratuit, il est financé par la communauté de communes.

## **18- Info ZAC**

De grands bâtiments sortent de terre actuellement. Celui de Auchan sera livrable fin juin en théorie. Mais l'avancée des travaux est pénalisée par une pénurie de matériaux.

Le projet TransBat a été arrêté. La parcelle a été divisée en deux et redistribuée à LIHD chaudronnerie et Valcity. M. le Maire précise qu'il était contre cette dernière attribution. En effet, il y a une sorte de spéculation qui se fait sur le dos de l'intercommunalité. Les sociétés achètent des terrains à un certain prix et les revendent beaucoup plus chers pour faire du profit.

Derrière le garage Man, les 6 parcelles sont occupées par Activa Park, Batimur Invest (pour l'Ufolep). Le terrain appartenant à Gueudet a également été racheté par Valcity et déjà revendu à Mention électricité.

## **19- Info Ukraine**

Suite aux récents événements qui se déroulent en Ukraine, une urne avait été mise à disposition des habitants qui souhaitent effectuer un don. Il y a eu 17 chèques et de l'argent en espèces. Près d'une trentaine de personnes ont ainsi montré leur solidarité. La somme totale qui sera adressée à l'ambassade d'Ukraine s'élève à 1.100 €, sachant que la commune avait elle aussi effectué un don de 500 € et le CCAS 500 €.

## **20- Participation PVR**

M. le Maire a été saisi d'une demande d'installation d'électricité. Il s'avère que sur la parcelle concernée, la mise aux normes électriques n'est pas possible. Le conseil municipal s'oppose au raccordement de ce terrain.

## **21- Route du poisson**

La Route du Poisson devait faire un passage marquant en 2021 mais l'événement avait été annulé à cause de la situation sanitaire. Les organisateurs avaient alors prévu de relancer le projet en 2022. Ainsi la commune avait anticipé en réservant la date fin septembre et en bloquant les salles de fêtes. Cependant, lors de la réunion de présentation, il s'avère que la Route des Poissons a été avancée au samedi 17 septembre. Du coup, cela implique qu'il n'y a pas de salles des fêtes disponibles car elles avaient déjà été louées. L'organisation va donc être différente. Il y aura moins de petites attractions et manifestations comme initialement prévues. L'association MFR s'associe une nouvelle fois à la commune. Il a été avancé l'idée d'utiliser le gymnase pour créer un mini marché mais cela reste à voir. Un nouveau contact est prévu avec les organisateurs fin mai.

## **22- Apprentissage CAP petite enfance**

M. le Maire a été sollicité pour une période d'apprentissage CAP petite enfance. Il s'avère que la structure d'accueil n'a pas le potentiel idéal pour que le stagiaire apprenne au mieux.

Le plus adéquat serait de se renseigner auprès de la crèche d'Ailly Sur Somme, qui a beaucoup plus de potentiels et de débouchés.

### **23- Chèques CESU**

M. le Maire avait été saisi d'une demande concernant les chèques CESU. Les démarches ont été effectuées mais il s'avère que cela demeure très compliqué à mettre en place pour le peu que cela va être utilisé. Des frais d'inscription semblent également disproportionnés par rapport à l'utilisation qui va en être fait.

Le conseil municipal renonce donc à autoriser ce mode de paiement pour les frais périscolaires.

**Prochain conseil : VENDREDI 20 MAI 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 20 MAI 2022 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi.

Pouvoir : LEFEBVRE Hervé à DUFLOS Martine, LICOUR Claudine à DECERF Florence, TALVA Michael à FONTAINE Vincent

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, BOUTELEUX Michèle, SENÉ Sabine, VASSEUR David.

➔ Présents : 8 – Absents : 4 - Pouvoirs : 3

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

**1-Forfait pour nuitées camping (2022.05.01BP)**

M. le Maire rappelle que lors du centre de loisirs estival, des mini camps sont organisés pour les enfants. L'encadrement nécessite la présence des animateurs toute la nuit. Afin de prendre en compte cette pénibilité, le conseil municipal propose depuis plusieurs années un forfait pour les nuitées passées auprès des jeunes. M. le Maire propose de reconduire la même tarification que les années précédentes soit 38 € pour 2 jours et 1 nuit jusqu'à 152 € pour 5 jours et 4 nuits.

➔ Vote : 11 pour

**2-Convention technique et financière (2022.05.02BP)**

Récemment la commune avait déjà passé une convention avec le département pour les travaux de la route menant à Samara. Il s'avère que STPA va travailler pour Valcity derrière le garage Man. Le conseil départemental va procéder à la mise en place d'un « tourne à gauche ». La route départementale 97 va être aménagée afin d'augmenter la visibilité et préserver les usagers. Il y a lieu de signer la convention technique et financière avec le Département. Toutefois, cette opération ne coûte rien à la commune.

➔ Vote : 11 pour

**3-Planning des élections législatives du 12 et 19 juin 2022**

M. le Maire rappelle les vigilances particulières à observer pendant les journées électorales. Les signatures doivent être apposées dans la bonne case. Dans l'ensemble, les élections présidentielles se sont bien passées. Il propose donc de garder la même organisation pour les législatives et demande ainsi à chacun ses disponibilités afin de préparer les plannings de permanence. Ils seront distribués sous peu.

**4- Entretien de l'éclairage public (2022.05.03BP)**

Comme tous les quatre ans, il y a lieu de renouveler la confiance que la commune porte sur le travail de la société HD Heudron concernant l'entretien de l'éclairage public. M. Le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer la convention. L'entretien s'élève à 4.950,43 € pour 2022 ainsi que le remplacement de 104 lampes sodium par des LED.

➔ Vote : 11 pour

## **5- Réflexion sur l'effacement de réseau de la Licorne (2022.05.04BP)**

M. Le Maire a assisté à une réunion organisée par le Département en présence de M. Stoter, conseiller départemental. Ce dernier a incité à lancer des programmes de travaux concernant l'éclairage public avant la fin de l'année. En effet, la politique territoriale 2022-2024 recentre ses aides. L'éclairage public ne serait plus aussi bien subventionné. M. le Maire souhaitait proposer l'enfouissement des réseaux électriques du lotissement de la Licorne sachant que cela ne se fera peut-être pas.

Par ailleurs, un dossier de subvention va être monté afin de financer l'équipement en LED pour limiter la consommation énergétique des points lumineux de l'espace public.

➔Vote : 11 pour

## **6- Info travaux**

M. le Maire rappelle qu'il informe la population sur la continuité des travaux de la rue Roger Salengro. Le 23 mai, la rue sera complètement bouchée, puisque l'enrobé final va être appliqué. Mais avant cela, l'entreprise va raboter une partie du carrefour, puis une émulsion et une couche de lait de chaud seront posées. Les poubelles jaunes ne pourront pas passer exceptionnellement.

Le rétablissement total de la circulation est prévu le 25 mai. Puis le marquage au sol est planifié. L'enrobé doit rejeter son jus afin de pouvoir poser les pavés (environ 1 mois). Il serait judicieux de limiter la route à 30km/h. Toutefois c'est une départementale ; aussi, la commune ne peut pas faire ce qu'elle veut.

Dans l'ensemble, les travaux se sont bien passés, à part des petits incidents en marge : des gaines percées par inadvertance, des regards aveugles découverts, un branchement d'eau tout neuf détruit. Il a fallu passer un hydrocureur pour assainir les canalisations et refaire le regard abîmé, occasionnant une dépense imprévue de plus de 2.000 €.

Au vu de la situation économique et sociale actuelle, M. le Maire explique que la commune fut fort chanceuse de passer le marché l'an dernier, avec un début de travaux en fin d'année. En ce moment, les devis ont un délai de 15 jours et tous les matériaux ou matières premières sont en hausse. L'économie est d'environ 70.000 €.

M. le Maire salue la patience et l'indulgence des habitants.

## **7- Info CityPark**

La résine a été appliquée. Le cheminement a été fait par les employés communaux. Il sera finalisé avec la pose de cailloux prochainement. Un devis a été demandé à LD Paysages pour engazonner la zone. Le coût s'élève à 1.050 € HT (soit 1.260 € TTC).

## **8-Info station**

Une visite « officielle » de la nouvelle station est organisée le 31 mai 2022 en présence de Véolia. Un nombre limité d'invitations avait été donné à chacun des partenaires, mais M. le Maire a souhaité saluer l'investissement des personnes qui ont suivi le projet depuis le début comme M. Lando ou M. Leleu, ou encore comme M. Lalanne de l'Agence de l'Eau.

## **9- Info sinistres**

\*Sinistre du panneau sur la place de la République

La société STPA l'avait endommagé mais l'assurance a déjà remboursé 3.534 €.

\*Sinistre arbre place de la République.

Des devis avaient été demandés à la société LD Paysages (560 € HT/ 672 € TTC).

Toutefois, l'assurance de la partie adverse demande des informations complémentaires comme des photographies. Le dossier suit son cours.

\*Sinistre voiture brûlée sur le trottoir.

M. le Maire a profité de la présence de l'entreprise Colas pour demander un devis afin de restaurer le trottoir endommagé par les flammes. Il s'élève à 3.225,18 € HT (3.870 € TTC)

## **10- Programme et organisation fête locale du 12 juin**

Mme Decerf rappelle que la fête locale a lieu en même temps que les élections. Il faut au minimum 3 ou 4 personnes pour distribuer les bons le vendredi précédent la fête. Une permanence va être mise en place de 17h à 19h.

Tous les forains sont heureux de reprendre leurs activités après les deux années de crise sanitaire.

Certains conseillers souhaitent une réflexion sur l'organisation des futures fêtes locales.

## **11- Programme du 14 juillet**

Les festivités du 14 juillet vont reprendre comme avant la période Covid. Le 13 juillet aura lieu la retraite aux flambeaux et le 14 juillet, tous les jeux seront au rendez-vous, y compris le jeu du bâton qui sera placé à l'aire de jeu. La manifestation s'achèvera par le feu d'artifice, qui a été évoqué lors du précédent conseil.

## **12- Info mairie**

M. Fournet rappelle le contexte. Il a proposé de faire valider leur CAP à trois jeunes stagiaires de son établissement. Ainsi la salle des mariages va connaître une rénovation complète. Les jeunes sont encadrés par un des agents communaux. La commune leur offre le repas du midi. Prochainement, ils pourront même déjeuner au Marmara. M. le Maire propose de leur octroyer un dédommagement pour le travail de qualité qu'ils ont fourni.

## **13- Logement HLM**

Un des logements de la rue Julian Grimau va se libérer. La commission logement devra se réunir le lundi 30 mai à 18h30 afin de proposer des personnes éligibles

## **13- Route du poissons**

Mme Licour a fait savoir qu'elle souhaiterait passer le relais concernant l'organisation de la route du poisson. Celle-ci prévue fin septembre 2021 avait finalement été annulée. La nouvelle date choisie, à savoir le 17 septembre, ne facilite pas la mise en place de manifestations, les salles étant déjà louées.

#### **14- Marché de Noël**

Mme Decerf questionne sur l'organisation du marché de Noël, soit deux jours ou un jour. Avant la pandémie, le marché de Noël avait un franc succès sur deux jours. Toutefois, l'organisation en était très lourde et il y avait une surveillance nocturne à opérer. Pour 2022, il a été choisi de rester sur un marché de Noël d'une journée. A voir pour les années futures.

#### **15- Repas des aînés**

L'organisation du repas des aînés est également abordée. La situation sanitaire a réellement modifié toutes les manifestations et les occasions de se réunir. Il est envisagé d'organiser à nouveau le repas des aînés comme avant. La commission du CCAS se décidera fin août.

#### **16- Accueil des nouveaux**

Encore une manifestation qui a pâti de la situation sanitaire.

M. le Maire souhaite de nouveau organiser l'accueil des nouveaux, qui n'ont pas été réunis depuis plus de deux ans. La date envisagée serait le 16 juin vers 18h30 en mairie.

**Prochain conseil : VENDREDI 17 JUIN 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 17 JUIN 2022 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LICOUR Claudine, TALVA Michael

Pouvoir : FONTAINE Vincent à FOURNET Freddy ; LEFEBVRE Hervé à DUFLOS Martine

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine, VASSEUR David.

➔ Présents : 10 – Absents : 3 - Pouvoirs : 2

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

Concernant le compte rendu de la séance du 20 mai, il est précisé que c'est bien la convention d'entretien d'éclairage public qui a été validée par délibération. Les travaux d'enfouissement ne se feront que si une subvention est possible et ils ne sont pas une priorité par rapport aux autres projets en cours.

Aucune remarque n'est ajoutée, le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

### 1-Compte rendu activités gaz

Comme tous les ans, GrDF adresse le compte rendu d'activité de concession. Il nous indique le nombre de clients, les chiffres clés, la redevance de 1% qui nous permettra de toucher 1.072 €. M. le Maire parcourt ainsi le rapport en précisant les informations importantes. Le contrat conclu pour 30 ans date du 1<sup>er</sup> juillet 2002. Le taux de satisfaction des particuliers est de 91,4% en 2020 lors d'un raccordement. Le taux d'incident est passé de 4 à 3 en 2020. La sécurité du réseau est mise en avant de par la complexité des interventions. Récemment, M. le Maire relate un incident, un tuyau de gaz a été percé et il n'avait même pas été contacté.

### 2-RAD sur l'eau

De même que pour le gaz, VEOLIA, prestataire pour l'eau, adresse son Rapport Annuel du Déléguataire (R.A.D). La fin d'affermage est prévue pour le 31 décembre 2025. M. le Maire évoque les chiffres clés comme le nombre d'habitants desservis (631), le nombre d'abonnés (614), le nombre de réservoir (1), la longueur du réseau (10 km), etc... D'ailleurs, il y a une procédure en cours pour réhabiliter le réservoir mais les conditions sont de plus en plus exigeantes. Il avait été « contaminé » par la présence de la ferme. Mais depuis la fin de son activité, la mairie fait tout son possible pour prouver que le château d'eau est aux normes. Les analyses d'eau sont toujours bonnes excepté une fois lors d'un contrôle où il y avait trop de produits physico-chimiques. Toutefois, cela avait déjà été évoqué, les tests ont évolué, ils sont plus pointus et plus fréquents. Le fait à retenir est que l'eau de Saint-Sauveur est bonne.

Par ailleurs, il n'y a pas de faits marquants concernant l'installation et Veolia indique ensuite de nombreux éléments d'amélioration concernant les installations, canalisations et réservoirs.

Il n'est pas indiqué de délai pour effectuer les travaux mais M. Fournet indique qu'il serait judicieux de procéder au minimum pour la sécurité.

### **3- Requête TEF**

La mairie a reçu une demande d'annulation des pénalités concernant la société TEF adressée par son avocat. M. le Maire parcourt le courrier qui en finalité semble indiquer que les pénalités sont illégales. Aussi, M. le Maire rappelle le contexte. La société, par convention, louait une parcelle. La mairie a dénoncé cette convention à la fin du bail puis a instauré des frais de pénalité pour occupation illégale du domaine public. Un contact a été pris avec la protection juridique et M. le Maire a rencontré un avocat spécialisé dans le domaine concerné. Il faut faire constater par huissier l'occupation illégale et les éventuels dégâts, saisir le juge et faire expertiser les matériaux entreposés pour connaître leur dangerosité. L'avocat de la mairie devrait reprendre contact rapidement afin de finaliser la prise en charge de ce dossier.

### **4- Requête urbanisme**

La mairie a reçu une requête du tribunal administratif concernant une déclaration préalable d'urbanisme. Pour rappel, les dossiers d'urbanisme sont instruits par les services d'Amiens Métropole. Un habitant de Saint-Sauveur souhaitait isoler sa maison par l'extérieur. Il a suivi toutes les demandes et procédures et s'est vu refuser sa demande de travaux. Du coup, il a saisi le tribunal administratif. M. le Maire a fait suivre la requête au service instructeur afin que ce dernier puisse établir un mémoire contradictoire. Il faut fournir une réponse dans les deux mois.

### **5- Vacances journalières (2022.06.01BP)**

M. Le Maire rappelle que pour la période d'été des animateurs sont embauchés pour encadrer le centre de loisirs. Ils sont payés sur la base de la grille indiciaire des adjoints d'animation. Cette année le recrutement d'un mineur a eu lieu. M. le Maire propose d'embaucher cette personne sous contrat à durée déterminée pour un accroissement d'activité à raison de 35 € brut par jour de présence.

Le salarié mineur bénéficie d'une indemnité de congés payés à hauteur de 10% de son salaire brut.

En revanche, s'il s'agit de la période de ses vacances scolaires (ou universitaires) aucune prime de précarité (10%) ne lui est due à la fin de son contrat. La raison est que sa situation n'est pas précaire puisque le jeune reprendra ses études à la fin de ce contrat saisonnier. Toutefois, aucun texte n'empêche de lui verser. Par souci d'équité avec les autres agents, le conseil décide de lui verser la prime de précarité.

➔Vote : 12 pour

### **6- Avenant CCNS (2022.06.02BP)**

Il y a lieu de prendre un avenant à la convention sur l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour le paiement des actes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021. En effet, la dernière convention adoptée par le conseil syndical du 22 mars 2021 avait eu pour objet de renouveler la convention à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Aucun avenant n'a été pris pour le paiement des actes concernant la période précédente. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention concernée et tout acte s'y référant.

➔Vote : 12 pour

## **7- Info travaux**

Les travaux de la rue Roger Salengro et Pierre Brossolette sont presque terminés. Reste la couche d'émulsion et les enrobés. Le bureau d'études souhaitait faire des carottages afin de s'assurer que la dernière couche est bien finalisée. Le collage des pavés est également prévu prochainement.

Dans l'ensemble tout s'est bien déroulé. Quelques petits incidents ont été signalés comme la projection d'émulsion sur un portail ou les impacts sur les vitres ou devantures.

Une rambarde sera posée au parking de la rue Pierre Brossolette et l'engazonnement de la terre posée sera finalisé dans les prochains jours par LD Paysages.

## **10-Info Delavière**

M. le Maire aborde le point 10. Il a relancé l'avocat choisi pour cette affaire et ce dernier lui a adressé un courrier lu aux conseillers. Une solution amiable est recherchée mais si rien n'évolue avant la fin de l'été, l'avocat a prévu de prendre de nouvelles initiatives.

## **8- Info transports piscine**

Les enfants de Saint-Sauveur vont à la piscine de Flixecourt en autocar. Dorénavant, la CCNS payera 250 € par séance et par commune pour les 7 semaines d'activités.

## **9- Délibération mode de publication (2022.06.03BP)**

Suite à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et l'ordonnance n°2021-1311 du même jour, la Préfecture de la Somme a adressé des fiches d'accompagnement afin de pouvoir faire appliquer le décret dès son entrée en vigueur, à savoir le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 procède à la réécriture de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales afin de faire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités locales dans les conditions prévues au nouvel article R. 2131-1 du CGCT.

Toutefois et par dérogation l'article L.2131-1 du CGCT laisse aux communes de moins de 3.500 habitants le choix entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique des actes. A défaut de délibération sur ce point, le régime dématérialisé s'appliquera automatiquement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Sauveur ne choisit pas le régime dématérialisé systématique et garde les modalités de communication et de publication par voie d'affichage et de publication papier. Cependant, elle se réserve le droit d'utiliser le régime dématérialisé par le biais des plateformes mises à sa disposition ponctuellement.

L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Sauveur s'accorde sur la diffusion de la liste des délibérations et non plus des délibérations dans leur globalité. En revanche, le compte rendu de séance sera toujours tenu et archivé.

→Vote : 12 pour

### Divers

- Mme Bellebouche avait été contactée concernant une association qui cherche un point de chute autour d'Amiens pour effectuer des représentations dans le cadre des 400 ans de la naissance de Molière. L'association a trouvé ailleurs par la suite.
- Certains des jardins ouvriers devraient être clôturés, cela éviterait le dépôt de déchets et sacs. Il est proposé la pose de panneaux « dépôt de déchets interdit ». Il est à espérer que cette mesure freine les incivilités.
- Une nouvelle façon de communiquer avec les habitants de Saint-Sauveur se ferait par le biais de l'application PanneauPocket. Les événements locaux, l'actualité ou les informations de dernière minute pourraient ainsi être diffusés quasi instantanément. Il suffit que la mairie alimente la plateforme PanneauPocket et que les habitants de leur côté téléchargent l'application. Cette nouvelle méthode de communication, à l'étude pour le moment, n'empêche pas la diffusion du canard et des flyers dans les boîtes aux lettres.

**Prochain conseil : VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2022 À 18H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, TALVA Michael

Pouvoir : BELLEBOUCHE Dominique à BOUTELEUX Michèle ; BOGAERTS Francine à FOURNET Freddy ; LICOUR Claudine à DECERF Florence, VASSEUR David à DELATTRE Gilles

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, LEFEBVRE Hervé, SENÉ Sabine.

➔ Présents : 8 – Absents : 3 - Pouvoirs : 4

M. DELATTRE a été élu secrétaire de séance pour ce petit conseil.

### 1-Délibération pour achat complémentaire de terrain

En séance du 3 septembre 2021, le conseil municipal avait autorisé M. le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de Maître Goujon afin d'acquérir la parcelle AC12 pour 12 a 19 ca pour un montant de 1.219 € (délibération N°2021.09.04BP).

Il s'avère que le vendeur a une autre parcelle, limitrophe à celle en cours d'acquisition, qu'il souhaiterait également vendre dans les mêmes conditions, soit 1 € le mètre carré. Le conseil s'accorde pour acquérir la parcelle AC 10, d'une superficie de 834 m<sup>2</sup>, à 1 € le mètre carré et autorise M. le Maire à poursuivre les démarches d'acquisition auprès du notaire.

➔Vote : 12 pour

### 2-Choix du maître d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment communal

M. le Maire évoque les travaux entrepris dans le logement communal situé en face de la médiathèque. Ils sont plus conséquents que prévus et il serait judicieux de prendre un maître d'œuvre afin de coordonner tous les intervenants (électricien, plombier, plaquiste, peintre, etc...). De plus, ce bâtiment est destiné à recevoir du public, ce qui exige des normes bien spécifiques. Le choix se porte sur la société BET Adam basée à Amiens, rue de Verdun, spécialisée dans les marchés de rénovation de bâtiments.

Les honoraires s'entendent de 8 à 12% du montant du marché total. La société d'ingénierie effectuera les plans, procédera aux recherches des entreprises et établira les documents nécessaires à la passation du marché public. La destination du bâtiment change et devient un ERP niveau 5, M. le Maire précise ainsi qu'il faudra déposer en plus du permis de construire une A.T. (autorisation de travaux).

Par ailleurs, le bâtiment a un certain cachet qu'il faudra préserver en procédant au rejointement des briques par exemple.

Le conseil s'accorde sur le choix de la société A.C.R. pour des honoraires entre 8 et 12% du montant du marché et autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

➔Vote : 12 pour

### **3-Info ligne électrique à Haute Tension**

M. le Maire a reçu de R.T.E (réseau de transport d'électricité) l'information qu'une ligne électrique de 400.000 volts allait être créée entre Amiens et Petit-Caux. Le maire a ainsi rencontré le maire d'Argoeuves pour échanger sur le sujet puisque les deux communes sont sur le passage de cette ligne. 80 km de liaison électrique aérienne vont être construites. Les lignes électriques aériennes à deux circuits 400.000 volts sont composées de câbles dans lesquels transite le courant portés par des pylônes. Le projet devrait être abouti d'ici 2028. Plus d'informations sont à venir en septembre.

### **4- Requête urbanisme : suite**

Lors du dernier conseil, M. le Maire avait évoqué une requête au tribunal administratif par un administré qui ne pouvait pas procéder à l'isolation de sa maison. Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont instruits par Amiens Métropole. C'est à l'occasion d'une visite opportune que M. le Maire a rencontré le chargé d'instruction. Il pourrait être possible de donner une suite favorable à la demande de travaux à titre exceptionnel. Le maire explique alors la procédure. L'administré devra de son côté renoncer à sa requête au tribunal.

Le conseil autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin que l'administré puisse effectuer ses travaux en toute quiétude.

**Rappel : prochain conseil : VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 À 18H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, VASSEUR David

Pouvoir : LANGLOIS Rémi à DECERF Florence ; TALVA Michaël à FONTAINE Vincent

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine.

➔ Présents : 11 – Absents : 2 - Pouvoirs : 2

M. DELATTRE demande si les conseillers ont des corrections ou observations sur les comptes rendus. Aucune remarque n'étant faite, les comptes rendus de la séance du 17 juin et 1<sup>er</sup> juillet sont adoptés.

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

### **1-Actualisation du tableau des effectifs**

Suite au recrutement d'un nouvel agent pour la médiathèque, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs afin de l'y intégrer. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, Mme BONELLE Emmanuelle occupera les fonctions d'adjoint territorial du patrimonial principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 20h par semaine.

➔Vote : 13 pour

### **2-Adhésion au dispositif de signalement AVDHAS**

Les centres de gestion des Hauts de France se sont unis afin de proposer un dispositif commun concernant la protection des agents. Il s'agit d'un arrêté portant sur le dispositif de signalement et de traitement des Actes de Violences, de Discrimination, de Harcèlement Sexuel et Moral et d'Agissements Sexistes (AVDHAS). Ainsi les agents qui s'estimeront victimes ou témoins d'agissements mentionnés dans le document préétabli pourront librement avoir recours à ce dispositif de protection. Toutefois, il ne se substitue pas à d'autres voies de signalement et de protection comme le dépôt de plainte ou de main courante auprès des autorités. Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer les documents liés à cette adhésion.

➔Vote : 13 pour

### **3-Info Fédération Départementale d'Énergie de la Somme**

La commune de Saint-Sauveur a contractualisé avec la FDE la pose et l'entretien de bornes de recharges pour les véhicules électriques. M. le Maire avait souligné le peu de transparence sur ce sujet. A cet effet, la FDE a adressé une note d'informations sur leur réseau. L'objectif était de poser 160 bornes à la fin 2021 sur le territoire. La borne dans notre commune se situe à la salle Jean Paszek et a été utilisée près de 50 fois. Même si les voitures électriques sont en plein développement, il faut quand même recharger 2 ou 3 fois car une recharge permet de rouler environ entre 300 et 400 km.

#### **4- Info terrain du marais**

Il s'agit de la parcelle occupée par l'entreprise de M. Eloy. Après une longue procédure, la parcelle commence à être dégagée et déblayée. D'ailleurs, M. le Maire précise qu'il a adressé un courrier à la société TEF pour préciser qu'une autre structure souhaitait occuper le terrain à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Certains conseillers trouvent cependant dommage que la parcelle soit utilisée pour de l'entreposage alors qu'elle se situe dans un milieu naturel. Un réaménagement complet pourrait éventuellement être envisagé.

M. le Maire indique d'ailleurs avoir porté plainte cette semaine pour dépôts sauvages. En effet, il a été jeté dans la nature 13 bidons de 20 litres d'huile de vidange et 10 pneus de motos. Ce genre de situation est vraiment déplorable.

#### **5- Rapport Trinoyal**

Chaque année, Trinoyal adresse son rapport annuel afin que celui-ci soit présenté lors d'un conseil. M. le Maire met en avant les chiffres clés comme le nombre croissant de scolaires sensibilisés au tri. Trinoyal accompagne de plus en plus d'entreprises dans leurs collectes et leurs gestions des déchets. Enfin, il est intéressant de remarquer que le tonnage d'ordures ménagères par habitants est en baisse, les habitants font de plus en plus attention à ce qu'ils jettent.

#### **6- Info ZAC**

Le remplissage de la ZAC est en cours. Le bâtiment Auchan qui s'appelle « Les Bornes d'Auchan » est en activité. Le transfert du personnel de la rue Sully est réalisé et des embauches sont effectuées.

Le bâtiment Dannière est déjà bien avancé. Celui de Elcimai est élevé aux deux tiers. Il y aura une présentation le 23 septembre.

Martelle Pro devrait bientôt commencer.

Une demande de permis pose souci, celle de TPB (travaux publics Brayon). Elle aurait dû être accordée avant novembre mais elle n'est même pas encore déposée.

Le projet Activa Park avance bien et le bâtiment pour l'Ufolep commence à sortir de terre.

#### **7- Info sinistre à la base nautique**

Début août, il y a eu deux départs de feu à la base nautique. Malheureusement beaucoup de dégâts en sont ressortis malgré l'intervention des pompiers. Une canalisation d'eau qui a été percée a servi à éteindre le feu en partie. Tous les canoës ont brûlé. L'électricité est fortement endommagée. Le montant des dégâts est important (près de 20.000 €). On ne sait pas si c'est la commune qui a été visée ou si ce sont les activités de l'Ufolep mais dans tous les cas, il est fort dommageable de faire face à de telles dégradations gratuites.

## **8- Info recensement de la population**

Tout comme en 2017, la population de Saint-Sauveur va être recensée en 2023 (du 19 janvier au 18 février 2022). Depuis le dernier recensement la réponse par internet au questionnaire a beaucoup progressé (70% au niveau national). Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser des économies de moyens. La réponse papier reste bien évidemment encore possible.

## **9- Info médiathèque**

Comme évoqué précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, un nouvel agent sera en poste. Mais en attendant, les bénévoles sont toujours actifs et proposent des activités et des animations pendant les heures d'ouverture :

Le mercredi : 10h-12h et 14h-19h ; le vendredi : 16h-18h et le samedi : 9h-12h.

Les habitants de Saint-Sauveur sont cordialement invités à venir à la médiathèque et à emprunter des livres. S'ils ne trouvaient pas leur bonheur, l'équipe en place saura les renseigner.

## **10- Délibération redevance Gaz**

Comme chaque année, il y a lieu de délibérer afin de pouvoir adopter le règlement de la redevance d'occupation du domaine public payé par GrDF. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à titrer la recette de 446 € au titre du RODP et 1.097,90 € au titre de la redevance des concessions.

→Vote : 13 pour

## **11- Divers**

- Le prochain canard municipal devrait paraître d'ici novembre
- Des ordinateurs vont être achetés pour permettre un meilleur fonctionnement des TICE à l'école primaire.
- Des habitants ont demandé à un conseiller s'il était possible d'installer un point d'eau en haut du cimetière car pour certains d'entre eux, le trajet est difficile en portant des arrosoirs pleins d'eau.
- D'ailleurs, la commune est en cours d'acquisition du terrain jouxtant le cimetière à côté du columbarium.
- La route du poisson passe par Saint-Sauveur le samedi 17 septembre.

**Prochain conseil : VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LICOUR Claudine, TALVA Michaël, VASSEUR David

Pouvoir : LEFEBVRE Hervé à DUFLOS Martine

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine.

➔ Présents : 12 – Absents : 2 - Pouvoirs : 1

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

### **1-Devis éclairages LED Mairie (2022.10.01BP)**

En cette période compliquée de pénurie et d'économie d'énergie, M. le Maire propose de changer l'éclairage de la mairie en y installant des luminaires LED, plus économiques. Le matériel proposé par HD Elec est garanti 5 ans pour un montant de 1.540 € HT comprenant l'installation de 14 LED dans tous les bureaux.

➔Vote : 13 pour

### **2-Info reversement taxe d'aménagement et redevance archéologique**

La mairie avait reçu un e-mail courant septembre afin d'inciter les conseils municipaux à délibérer avant le 31 décembre concernant le reversement de la taxe d'aménagement. Cependant, M. le Maire a contacté la communauté de communes Nièvre et Somme afin d'avoir des informations complémentaires. A ce jour, le sujet reste opaque. Il est donc reporté à une réunion de conseil ultérieur.

### **3-Info sinistre de la base nautique**

Pour rappel, il y a eu deux départs de feu cet été à la base nautique. L'assurance a commandité un expert qui est venu juger l'étendue des dégâts. Deux devis ont été validés pour la réfection de l'électricité (4.685,50 € HT soit 5.622,60 € TTC) et la peinture du bungalow (8.372,20 € HT soit 10.046,64 € TTC). L'assurance va rembourser la mairie à hauteur de 17.000 €.

D'après les gendarmes, l'auteur est un pyromane connu des services de police. C'est plutôt rassurant car cela écarte un acte de vandalisme gratuit envers la mairie ou l'Ufolep, même si ce genre d'évènement est toujours à déplorer.

### **4- Info travaux**

La réception des travaux de déconnexion des rues Roger Salengro et Pierre Brossolette a eu lieu fin septembre. Il restait l'installation de quelques éléments de mobiliers urbains comme des bancs, des poubelles et rambardes sur le parking.

Un hydrocurage est programmé pour nettoyer les canalisations, puis un chemisage sera effectué afin de garantir l'étanchéité des tuyaux.

Il y a eu malheureusement un souci au niveau du 191. Lors des travaux, une canalisation a dû être percée et depuis les employés communaux interviennent fréquemment. Les sociétés STPA, COLAS et EVIA sont informées et devraient procéder à la réparation prochainement. En revanche, il est à déplorer que depuis les travaux et la réfection de la route, les voitures roulent beaucoup plus vite. Les conseillers le regrettent et appellent les habitants du village à respecter les limitations afin d'éviter tout drame.

## **5- Info ZAC**

Une présentation du projet Som'Link a eu lieu fin septembre. Ce bâtiment regroupe plusieurs cellules destinées à recevoir des racks. Le constructeur, l'investisseur, les commercialisateurs, les membres de la CCNS et de la mairie ont assisté à l'inauguration de la première cellule. L'entreprise de logistique des magasins Auchan a effectué pour ses employés et les personnalités des portes ouvertes de son bâtiment dénommé « aux bornes d'Auchan ». Les zones de stockage sont prévues pour être à -3 et -8 degrés. Il faut souligner que les implantations d'entreprises permettent des embauches locales. Les travaux ont démarré pour le bâtiment de Martelle Pro et LIHD Le permis de construire de Valcity va permettre d'installer ses entrepôts. Le bâtiment d'Activa Park ainsi que celui de l'Ufolep avancent également. D'ici un voire deux ans, toute la zone sera construite.

## **6- Info terrain marais**

La parcelle se libère petit à petit mais il reste encore du stockage. L'avocat en charge de l'affaire est averti. Il est en contact avec sa consœur mais le déblaiement s'avère toujours difficile empêchant de relouer l'emplacement.

## **7- Info subventions**

La commune a effectué certes beaucoup de travaux et d'acquisitions mais des dossiers de subvention avaient été montés afin d'en amoindrir les coûts.

- Les travaux de déconnexion ont été subventionnés par l'agence de l'eau à hauteur de 82.333 € et avec une avance remboursable sur 20 ans de 51.458 €.
- Les tableaux blancs de l'école maternelle ont pu être achetés grâce à des subventions Feder et des groupements de commandes organisés par Somme Numérique et la CCNS. Ainsi la commune n'a payé que 2.600 € pour l'ensemble des TBI.
- Le terrain multisport a été subventionné par la Région à hauteur de 30.782 € et par le département pour 30.785 €, sachant que le montant total s'élevait à 76.962 € HT.
- Le matériel informatique installé à l'école primaire a également fait l'objet d'un dossier de subvention dénommé « continuité pédagogique-Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ». Le dossier a été validé et réputé complet début octobre. Les fonds ne devraient pas tarder.
- Concernant les travaux rue Roger Salengro et rue Pierre Brossolette, ils vont pouvoir bénéficier des subventions dites « amendes de police ». Le dossier a été validé et les subventions devraient être versées sur 3 ans à hauteur de 60.000 € par an.
- Pour information, l'association « les Bons Amis » n'existe plus. Les membres ont souhaité que l'argent de l'association soit versé au CCAS. Ainsi, près de 700 € vont permettre de venir aider les projets à destination des personnes âgées.

## **8- Info recours PLUI**

Suite au recours de la commune contre le PLUI intercommunal, le jugement a été rendu. La commune a perdu et écope d'une condamnation de 1.500 € à verser à la CCNS. Toutefois, un autre recours intenté par un citoyen invalide le PLUI par rapport à des parking de vélos sur un terrain à La Chaussée-Tirancourt.

## **9- Info Vieille Ferme**

Le sujet est en cours depuis de nombreuses années. Depuis plus d'un an, la commune a commissionné un avocat pour faire avancer la déclaration d'utilité publique (DUP). Mais après maintes relances, lui-même ne répond pas ou rarement. Début octobre, M. le Maire l'a sommé de nous renseigner sur l'avance du dossier. A ce jour, il n'y a eu aucune réponse.

## **10- Info fibre**

Une nouvelle réunion d'informations est organisée le mardi 29 novembre dès 13h30 pour un forum des opérateurs de la fibre. Tous les habitants souhaitant des informations peuvent venir en mairie. Il y a déjà plus de 330 logements éligibles et prochainement près de 70 supplémentaires. Le raccordement s'effectue prioritairement en fonction de l'opérateur. Il semblerait qu'Orange demeure en position privilégiée.

## **11- Information Médiathèque**

Un nouvel agent a été recruté depuis le 1<sup>er</sup> octobre au sein de l'équipe municipale, il s'agit d'Emmanuelle Bonelle qui dorénavant s'occupe de la médiathèque en collaboration avec les bénévoles et le réseau intercommunal.

## **12- Admission en non valeur (2022.10.02BP)**

Suite à l'établissement de recettes, la trésorerie a plusieurs méthodes pour recouvrir les sommes dues. Toutefois, après un délai défini, elle informe M. le Maire qu'il n'est plus possible de les récupérer. Afin de les apurer dans le budget, il faut les admettre en non-valeur. M. le Maire lit la liste des recettes irrécouvrables pour un montant total de 87,61 €. Les conseillers valident cette liste. Ainsi les personnes concernées ne seront plus poursuivies.

→Vote : 13 pour

## **13- Info recensement 2023 (2022.10.03BP)**

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Un responsable de l'INSEE vient à la rencontre du maire et du coordonnateur communal. Il convient de délibérer pour choisir ce dernier. Karine DELAHAYE est proposée pour centraliser toutes les informations liées au recensement. De plus en plus, les personnes répondent par internet. Il faut rappeler l'importance de ce recensement. Plus il y a d'habitants déclarés, plus la commune est susceptible d'avoir des dotations de l'Etat afin d'améliorer la qualité de vie du village.

→Vote : 13 pour

#### **14- Bâtiment communal**

La commune a entamé des travaux de rénovation sur le bâtiment situé près de la médiathèque. Des plans ont déjà été proposés, d'autres sont en cours d'établissement. Des cloisons vont être abattues et le plancher refait. Le bâtiment devant accueillir du public des démarches bien spécifiques sont prévues comme le dépôt d'une A.T . , avec le passage de la commission de sécurité.

#### **15- Points divers**

- La vigilance est rappelée sur le tri sélectif. Trinoyal peut opérer des contrôles et refuser de prendre votre poubelle.
- La collecte de la banque alimentaire a lieu les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022. Comme chaque année, l'équipe municipale sera sollicitée afin de récolter des denrées et permettre d'agrémenter les colis pour les personnes en difficulté

**Prochain conseil : VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 À 18H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine,

Pouvoir : BELLEBOUCHE Dominique à LICOUR Claudine, FONTAINE Vincent à DECERF Florence, TALVA Michaël à FOURNET Freddy

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, VASSEUR David, SENÉ Sabine.

➔ Présents : 9 – Absents : 3 - Pouvoirs : 3

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

**1- Changement de nom des rues suite à adressage (2022.11.01BP)**

Suite à l'installation de la fibre dans le village, les opérateurs ont besoin de connaître le nom et les numéros de rues des habitants. C'est aussi un devoir de police du maire de contrôler les dénominations de toutes les voies. En parallèle, un adressage est à valider sur le site adresse.data afin de répertorier toutes les habitations. C'est ce site qui va servir prochainement de base à tous les organismes mais surtout aux services de secours. Il est donc primordial que l'adressage soit effectué de manière consciencieuse. Il s'avère que certaines appellations sont interdites. C'est pourquoi il y a lieu de changer le nom des voies. Afin de ne pas trop chambouler les habitudes, le lotissement les tamaris devient « rue les tamaris ». Le conseil autorise le maire à mettre en place la signalétique du fait de ces changements.

Lotissement/ résidence la Haie Pâtissière	Rue la Haie Pâtissière
Lotissement les Tamaris	Rue les Tamaris
Résidence les vignes	Rue des vignes
Vallée du Camincourt	Allée du Camincourt
Vallée La Hulotte	A radier
Résidence du Moulin	Rue du Moulin

➔Vote : 12 pour

**2-Rapporter la délibération n°22.09.04BP (2022.11.02BP)**

M. le Maire explique que les méthodes de communication ont évolué depuis que le conseil a adopté la délibération sur le choix de la non dématérialisation totale des actes. Il y a lieu d'indiquer le nom du secrétaire de séance sur les délibérations. Par ailleurs, il manquait la date de l'avis du comité technique dans cette délibération et à l'inverse, il ne fallait pas indiquer de date d'exécution. Une fois les modifications apportées, il y a donc lieu de la rapporter et de la présenter une nouvelle fois aux services préfectoraux.

➔Vote : 12 pour

### **3-Info achat terrain AC10**

M. le Maire indique qu'il est sur le point de signer les actes de propriété concernant les parcelles du calvaire (AB225) et du trottoir (AB226) et la parcelle du marais de 1.200m<sup>2</sup> (AC12) qui appartenaient à la succession Fortin.

Il est également prévu de valider l'acquisition de la parcelle près du cimetière (ZR9)

En revanche, concernant la parcelle AC10 de 826 m<sup>2</sup> qui provient de Mme Senepart, la succession n'a jamais été faite. Les frais en découlant sont ainsi en suspens. Les notaires travaillant sur ce dossier ont peut-être trouvé la solution, il s'agirait d'un acte de notoriété acquisitif.

### **4- Info sinistre**

Un feu de friteuse a dévasté une maison à la mi-novembre. La toiture du logement et celle du garage de M. et Mme De Saint Leger ont été complètement détruites ainsi qu'une partie de leur chambre. Lors d'une récente réunion, le CCAS a décidé de leur octroyer une aide exceptionnelle pour faire face. M. le Maire rappelle que ce genre d'actions a déjà eu lieu par le passé. C'est le rôle principal du CCAS d'aider les personnes dans la difficulté. Les employés communaux ont par ailleurs nettoyé la chaussée et emporté les gravats à la déchetterie.

### **5- Info logement communal**

Les travaux sont en cours. M. Fournet suit le dossier avec le bureau d'études BET Adam. Un peu de retard est à déplorer mais au fur et à mesure de l'avancée de l'établissement des plans, on découvre des travaux supplémentaires. La toiture qui avait pourtant été réparée aura besoin de l'être à nouveau.

### **6- Rapport du prix et qualité du service public d'eau potable - RPQS (2022.11.03BP)**

Le délégataire qui gère l'eau à Saint-Sauveur est Veolia. Tous les ans, il est tenu d'adresser un rapport sur ses prestations et services. Celui-ci est intégré sur l'application de l'observatoire national des services d'eau et assainissement.

M. le Maire parcourt le rapport en donnant les chiffres clés. En décembre 2020, il y avait 612 abonnés. Le service public d'eau potable a prélevé 80.638 m<sup>3</sup> d'eau. Durant l'année 2021, 61.691 m<sup>3</sup> de volume d'eau ont été vendus à des abonnés domestiques (soit plus de 13% par rapport à 2020).

La tarification de l'eau est de 0,4503 €/ m<sup>3</sup> pour la commune et 0,8246 €/ m<sup>3</sup> pour le délégataire, le prix de l'abonnement s'élevait à 34,24 € au 01/01/2021 et à 36,38 € au 01/01/2022. Les redevances pollutions sont de 0,418 €/ m<sup>3</sup>.

Le prix TTC au m<sup>3</sup> était de 2,07 € au 01/01/2021 puis est passé à 2,11 € au 01/01/2022, soit 1,9 % d'augmentation.

Ce rapport prend également en compte les indicateurs de performance et les relevés microbiologiques. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre de contrôle sanitaire est de 100 %

→Vote : 12 pour

### **7- Formation artificier (2022.11.04BP)**

M. le Maire rappelle que les festivités du 14 juillet sont toujours très attendues. Cependant, les feux sont de plus en plus encadrés et réglementés. Il y a lieu de former des agents afin d'avoir un spectacle de qualité en assurant la sécurité des spectateurs. Une formation d'artificier C4-T2 niveau 2 aura lieu en février. M. le Maire propose de former deux agents. Le coût d'une formation s'élève à 890 € TTC.

→Vote : 12 pour

### **8- Info vidéomapping**

M. le Maire rappelle que ce spectacle a déjà eu lieu sur la façade de la mairie. Les débuts avaient été très prometteurs. Les conseillers s'accordent sur le fait que cela créera une nouvelle attraction pendant les périodes de Noël. Le comité des fêtes permettra cette manifestation organisée par la société de M. Leplain pour un montant de 1.000 €.

### **9- Tarification « camping » (2022.11.05BP)**

Depuis de nombreuses années, la commune met à disposition le terrain de football et le terrain du gymnase afin que des groupes puissent effectuer du camping. Il y a lieu de valider cette tarification déjà effective par une délibération (qui n'avait pas été prise jusqu'alors). Le montant de la nuitée s'élève à 2 €

→Vote : 12 pour

### **10- Questions diverses**

Mme Licour souhaite que lors d'un prochain conseil, il y ait une réelle réflexion sur les économies d'énergie, sur le coût des chauffages et de l'électricité.

M. Lefebvre évoque par ailleurs les défibrillateurs. Il note qu'aucun défibrillateur n'est accessible en extérieur contrairement à la plupart des autres communes. Il faudrait en indiquer la présence et les lieux dans le canard municipal.

**Prochain conseil : MARDI 13 DECEMBRE 2022 à 18H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 13 DECEMBRE 2022 À 18H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël, VASSEUR David

Pouvoir : 0

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine.

➔ Présents : 13 – Absents : 2 - Pouvoirs : 0

Les conseillers n'ayant aucune remarque, le compte rendu de la séance du 18 novembre est adopté.

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

**1-Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (2022.12.01BP)**

Comme tous les ans, il y a lieu de valider le tableau des effectifs. M. Le Maire énonce tous les agents, leur fonction et leur quotité d'heures. Les agents municipaux sont maintenant 17. M. le Maire en profite pour souligner le dernier recrutement effectué, Mme Emmanuelle BONELLE, qui s'est tout de suite impliquée dans la médiathèque.

➔Vote : 13 pour

**2-Autorisation des dépenses d'investissement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 23 (2022.12.02BP)**

Les budgets primitifs sont votés en mars ou avril selon les années. Toutefois, la commune va devoir payer des factures d'ici cette date. Si une tolérance est laissée concernant le fonctionnement, il faut en revanche voter des crédits pour la section d'investissement à raison d'un quart du montant du budget voté l'année précédente. Toutes les lignes de dépenses d'investissement sont concernées excepté les chapitres 16 et 18.

➔Vote : 13 pour

**3-Autorisation des dépenses d'investissement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 23 (2022.12.03EAU)**

Ce qui a été fait pour le budget principal doit être également fait pour le budget eau et assainissement. M. le Maire indique les lignes concernées afin de pouvoir dépenser en investissement sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

➔Vote : 13 pour

**4- Nomination et rémunération des agents recenseurs (2022.12.04BP)**

Comme évoqué dans une réunion précédente, le recensement aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023. Le maire réitère sur l'importance de répondre au questionnaire. Il n'y a aucune curiosité de la part de l'agent recenseur et il n'y a aucune conséquence sur les déclarations fiscales des uns et des autres. Le recensement a vraiment pour objectif de

dénombrer la population au plus juste. Ainsi, plus il y aura d'habitant recensé, plus l'Etat versera une dotation conséquente à la commune, ce qui lui permet de financer des projets pour le bien vivre de tous.

Les agents recenseurs sont Emmanuelle BONELLE, Corinne GUÉNET et Aurore LENGELLÉ. Deux agents de la commune et une personne extérieure iront à la rencontre des habitants en fonction de leur district attribué.

Pour ce travail, il y a lieu de déterminer leur rémunération. Il est proposé 1€ par feuille de logement remplie et 1,20 € par bulletin individuel rempli. A cela s'ajoutera un forfait de 100 € pour les 2 demi-journées de formation (comprenant les frais kilométriques et les frais de restauration éventuels). Cette indemnité représentant la rémunération globale au titre d'agent recenseur, il n'y aura pas lieu d'accorder des heures supplémentaires aux agents de la collectivité effectuant le recensement. Ces montants s'entendent brut auxquels s'appliqueront les charges sociales en vigueur.

Par ailleurs, lors d'une précédente réunion l'agent coordonnateur avait été choisi. Pour son travail, il est proposé une indemnité de 400 € brut

➔Vote : 13 pour

#### **5- Réflexion sur le stationnement de la rue Maurice Garin**

Des habitants de la commune sont venus solliciter M. le Maire car ils ont été verbalisés devant chez eux dans la rue Maurice Garin. Il n'y a pas d'arrêté pris par la municipalité donc le maire ne comprend pas la décision du gendarme verbalisateur.

Toutefois, il est souhaitable de prendre des mesures afin de sécuriser ce tronçon de route. Cela pourrait être un stationnement à cheval sur le trottoir, une interdiction de stationner pendant des périodes bien précises voire une interdiction temporaire de stationner pendant les jours d'école. Certains conseillers ont besoin de visualiser la route concernée. Il est donc proposé de reporter ce point à un prochain conseil.

#### **6- Info sur les illuminations**

Comme tous les ans, HD Elec a posé les illuminations de Noël. Par économie d'énergie, celle-ci a proposé une location sur 3 ans de 10 motifs de Noël avec des ampoules LED pour 2.415 € HT, soit un montant de 2.898 € TTC. Cette formule a l'avantage que les motifs soient renouvelés et dépannés dans les 48h en cas de défaut (en comparaison à des motifs achetés).

#### **7- Info sur les économies d'énergie**

Les plafonniers des bureaux de la mairie ont été changés en carré LED. Effectivement, ces lampes éclairent mieux et elles consomment moins.

Il était prévu un point sur les économies d'énergie en général que la commune pourrait réaliser. Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil. Il faut en effet faire la liste de ce qui

ne va pas (comme le chauffage des locaux communaux ou les lumières intempestives) et proposer des solutions.

### **8- Cimetière**

M. le Maire a été saisi par une administrée qui n'habite pas la commune mais qui a des propriétés à Saint-Sauveur. Celle-ci souhaitait une place au cimetière. Or, il est rappelé que par délibération N°2020.11.09 « *Le conseil avait alors décidé que les places disponibles du cimetière étaient désormais réservées UNIQUEMENT aux habitants de Saint-Sauveur (Somme)* ». Par conséquent, le conseil s'en tient à la délibération prise en 2020 et ne peut donner une suite favorable à la demande.

### **9-Fiscalité**

Suite au vote des taxes en mars à travers le 1259 et l'effet correcteur instauré depuis cette année, M. le Maire annonce les chiffres de la fiscalité actuelle.

La taxe foncière sur les propriétés bâties rapportait auparavant 658.118 €. L'effet du coefficient correcteur amoindrit cette recette fiscale à 347.230 €. La taxe foncière sur les propriétés non bâties rapporte 26.615 €, les pylônes 88.024 €, la taxe d'habitation 1.805 €. Cumulées, toutes ces recettes fiscales s'élèvent à 463.674 € avec l'effet du coefficient correcteur.

En 2023, les bases vont augmenter de 7%. Il faudra alors trouver des solutions pour ne pas pénaliser les habitants de Saint-Sauveur.

### **10- Questions diverses**

\*Une demande a été faite concernant les logements communaux. Après en avoir discuté, le conseil annonce que des mesures seront prises en temps et en heure. Par exemple, l'hydrofugeage des murs se fera par temps sec.

\*Mme Bellebouche a été interpellée sur le nombre d'agents qui encadrent les enfants de l'école primaire au restaurant scolaire. Il est rappelé que pour les grands, l'encadrement est de 1 accompagnant pour 12 enfants, à l'inverse des petits (1 pour 8). Normalement, les règles de sécurité et d'encadrement sont toujours respectées. Elles seront rappelées au besoin.

***Rappel : Passage du père Noël : le jeudi 22 décembre à 17h***

**Prochain conseil : VENDREDI 20 JANVIER 2023 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal

